

Je certifie que les informations et documents communiqués sont exacts, avoir pris connaissance du règlement ci-joint et d'en accepter les conditions et confirme mon inscription au marché artisanale le 26 août pour un emplacement. Le paiement, libellé à l'ordre du Trésor Public, doit impérativement être joint au dossier d'inscription.

Fait à :
et certifié exact
Date le :
Nom & qualité du Signataire :

Signature



Cadre réservé à la Mairie

Reçu le :

N° enregistrement :

Destinataire(s) :

Cadre réservé à l'Administration :

Dossier complet ☐

Pièces Manquantes :

Observation(s)

€

Décision du Maire du Maire de Maussane-les-Alpilles quant à l'inscription :

FAVORABLE ☐

DEFAVORABLE ☐

MAIRIE DE MAUSSANE LES ALPILLES
Hôtel de Ville
avenue de la Vallée des Baux 13520 - MAUSSANE LES ALPILLES
☎ : 04.90.54.30.06 - 📠 : 04.90.54.36.45
Mail – mairie-maussane-les-alpilles@wanadoo.fr

DOSSIER INSCRIPTION TEMPS RETROUVE

25 août 2019

MARCHE ARTISANAL

Date limite de dépôt en Mairie : le 30 juin 2019

Tout dossier de demande incomplet ou transmis hors délai fera l'objet d'un rejet
MAIRIE DE MAUSSANE LES ALPILLES

Hôtel de Ville
avenue de la Vallée des Baux
13520 - MAUSSANE LES ALPILLES
☎ : 04.90.54.30.06 - 📠 : 04.90.54.36.45
mairie-maussane-les-alpilles@wanadoo.fr

Raison Sociale :	
Adresse complète :	
Nom et Prénom du responsable :	
Numéro de téléphone :	
Fax :	
E-mail :	@

Dimension de l'emprise du stand sollicitée Y compris zone de stockage - Les Véhicules devront être évacués à 8h00 dernier délai	Longueur : ml Largeur doit être inférieure à 3 mètres Important : impérativement préciser le métrage demandé
Type de Banc	☐ Traditionnel (tables) ☐ Autre préciser
Courant Electrique (220 V uniquement)	☐ Oui ☐ Non

ACTIVITE :	Type
Produits proposés :	Détails : Alimentaire ☐ oui ☐ Non Si oui préciser :

Observations diverses	
-----------------------	--

Liste des documents obligatoires
À joindre au présent dossier

Documents communs

- ✓ Le règlement de votre emplacement correspondant à la longueur demandée
- ✓ La carte trois volets, permettant l'activité non sédentaire
- ✓ Copie de l'attestation d'assurance (responsabilité civile) spécifiant la garantie pour participer aux marchés et foires en cours de validité
- ✓ Une photo ou une publicité de l'activité et des produits proposés

Pour les Artisans

- ✓ L'extrait d'immatriculation au répertoire des métiers (D1) de moins d'un mois à la date de l'inscription

Pour les Artistes

- ✓ la carte délivrée par la Maison des Artistes à Paris,

Pour les commerçants non sédentaires

- ✓ L'extrait d'immatriculation au registre du commerce de moins de trois mois à la date de l'inscription

Tarifs fixés par décision municipale n°2018/12/20/04 du 20 décembre 2018		
▶ 1 à 3 mètres linéaires		41,40 €
▶ 4 mètres		51.80 €
▶ le mètre linéaire supplémentaire		15,50 €
▶ Branchement électrique		4 €